

États financiers de

**LA FIDUCIE DE LA LDCN DE
L'ONTARIO**

*Pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au
31 décembre 2002*

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de la Fiducie de la LDCN de l'Ontario :

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la Fiducie de la LDCN de l'Ontario (la « fiducie ») au 31 décembre 2002 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire de la fiducie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 14 mars 2003

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

État de l'actif net

Au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Espèces	929 \$
Quasi-espèces	464 184
Obligation	35 806
	<hr/>
	500 919 \$

AUTRES

Revenu de placement à recevoir (note 4)	1 080
	<hr/>
	501 999 \$

PASSIF

Frais d'administration à payer	20
	<hr/>

ACTIF NET	501 979 \$
------------------	-------------------

Voir les notes complémentaires

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

REVENU DE PLACEMENT	
Intérêts (note 4)	1 429 \$
CHARGES	
Frais d'administration	20
REVENU DE PLACEMENT NET	1 409 \$
AUGMENTATION DU GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENT	570
TOTAL DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	1 979 \$

Voir les notes complémentaires

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002
(en milliers de dollars)

ACTIF NET AU DÉBUT	- \$
EXPLOITATION	
Revenu de placement net	1 409
Gain non réalisé sur placement	570
	<hr/>
	1 979 \$
APPORTS	
Titres	445 181
Espèces	54 819
	<hr/>
	500 000 \$
ACTIF NET À LA FIN	501 979 \$

Voir les notes complémentaires

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

1. LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Le projet de loi C-27, visant la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), a reçu la sanction royale le 13 juin 2002. Ce projet de loi est un élément clé du Cadre d'action pour la gestion des déchets radioactifs de 1996 du gouvernement canadien en vertu duquel le gouvernement fédéral, grâce à une surveillance efficace, assurera que la gestion à long terme des déchets radioactifs est réalisée de manière globale, intégrée et économique.

Tel que l'exige la LDCN, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué en personne morale la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). La SGDN fera rapport régulièrement au gouvernement fédéral et fera des recommandations sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La SGDN doit adresser ses recommandations à l'égard d'une stratégie de gestion à long terme du combustible irradié au ministre des Ressources naturelles et ce, dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la LDCN.

La LDCN exige également que les propriétaires de déchets de combustible nucléaire constituent des fonds de fiducie et effectuent des versements annuels dans ces fonds afin de financer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. En conséquence, Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») a constitué la Fiducie de la LDCN de l'Ontario (la « fiducie ») et effectué un dépôt initial de 500 M\$ dans ce fonds de fiducie le 25 novembre 2002. Aux termes de la LDCN, à compter de 2003, OPG déposera un montant additionnel de 100 M\$ annuellement dans ce fonds de fiducie jusqu'à ce qu'une démarche de gestion à long terme du combustible irradié soit approuvée par le gouvernement fédéral. Les sommes déposées dans la fiducie seront utilisées aux fins de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs. Les présents états financiers ne présentent pas les exigences de financement relativement à la gestion à long terme des obligations à l'égard des déchets de combustible nucléaire.

Le fiduciaire de la fiducie est CIBC Mellon Trust Company. La province d'Ontario et OPG sont les bénéficiaires de la fiducie.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers de la fiducie ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et à des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les états financiers présentent l'actif net de la fiducie au 31 décembre 2002 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002. La fiducie a été constituée en 2002 et, par conséquent, il n'y a pas de montants correspondants pour la période antérieure.

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les titres liquides du marché monétaire assortis d'un terme initial jusqu'à échéance de moins de 90 jours à la date d'acquisition. Tous les autres titres liquides du marché monétaire assortis d'un terme initial jusqu'à échéance de plus de 90 jours et de moins de un an à la date d'acquisition sont comptabilisés à titre de placements à court terme. Les intérêts gagnés sur les espèces et les quasi-espèces et sur les placements à court terme sont constatés en tant qu'intérêts créditeurs.

Évaluation des placements

Les obligations sont présentées dans les états financiers à leur juste valeur à la date du bilan, et les écarts entre la juste valeur et le coût moyen sont comptabilisés à titre de gain (de perte) non réalisé(e) sur la valeur des placements.

La valeur comptable des quasi-espèces se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme.

Les valeurs marchandes des placements à l'étranger sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque jour ouvrable. Les achats et les ventes de titres étrangers et les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates des opérations.

Les titres négociés sur une Bourse nationale sont évalués au dernier prix de vente enregistré pour le dernier jour ouvrable de la période. Les titres inscrits pour lesquels aucune vente n'a été enregistrée à cette date sont évalués en fonction de la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs enregistrés. Les opérations sur titres sont enregistrées à la date de transaction. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les dividendes en actions sont constatés à titre de revenu selon la valeur marchande du titre. Le gain (la perte) réalisé(e) sur la vente des titres est calculé(e) par rapport au coût moyen des titres et est compris(e) dans le revenu de placement ou la perte de placement. La fiducie emploie la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser le revenu de placement.

Dans le cas de certains autres placements dont la juste valeur n'a pas été établie, celle-ci est estimée en fonction de titres comparables de sociétés émettrices ayant des cotes de crédit ou une valeur de réalisation nette similaires et ce, en utilisant l'information disponible.

Imposition

En se fondant sur les indications du sous-ministre adjoint principal au ministère des Finances du Canada concernant l'intention globale du ministère d'assurer que les obligations juridiques en vertu de la *LDCN* ne fassent pas en sorte que la fiducie soit assujettie aux impôts sur les bénéfices, la fiducie n'a constitué aucune provision pour les impôts sur les bénéfices dans les présents états financiers. Le sous-ministre adjoint principal devrait recommander au ministre des Finances une mesure qui assurerait que le bénéfice d'une fiducie constituée et maintenue dans le seul but de répondre aux exigences de la *LDCN* serait exempté d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

LA FIDUCIE DE LA LDCN DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

3. PLACEMENTS

Espèces et quasi-espèces

Les quasi-espèces comprennent des placements à court terme de haute qualité. Le rendement moyen pondéré des quasi-espèces pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002 s'établit à 2,82 %.

Obligation

L'obligation de la province d'Ontario avait une juste valeur de 35 806 \$ et un coût de 35 236 \$ au 31 décembre 2002. L'obligation a été achetée à un taux de rendement de 5,29 % et arrivera à échéance en 2012. Ce placement excède de 5 % la juste valeur marchande totale du portefeuille de placement au 31 décembre 2002.

État du portefeuille de placement

	Au 31 décembre 2002	
	Juste valeur	Coût
Obligation de la province d'Ontario	35 806 \$	35 236 \$
Encaisse		
Espèces	929	929
Quasi-espèces	464 184	464 184
	465 113 \$	465 113 \$
	500 919 \$	500 349 \$

4. REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement de 1 429 \$ pour la période allant du 15 novembre 2002 (date de création) au 31 décembre 2002 comprend 98 \$ d'intérêt sur l'obligation et 1 331 \$ d'intérêt sur les espèces et les quasi-espèces. Au 31 décembre 2002, l'intérêt à recevoir sur l'obligation s'établissait à 155 \$ et l'intérêt à recevoir sur les espèces et les quasi-espèces se chiffrait à 925 \$.